

Compte rendu de la réunion du 12 janvier 2022

Groupe de travail ETP Santé mentale

En lien avec la fiche action n°2 du Projet Territorial de Santé Mentale du Val d'Oise

Participants présents : Carole DUPUY (Clinique La nouvelle Héloïse), Sandrine DURANTON (Présidente du Conseil de l'Ordre des Médecins), Anne ROZENCWAJG (CH Gonesse), Hajer DIMASSI (CH Carnelle Portes de l'Oise), Caroline TOSI (Coordinatrice adjointe CoordETP95).

Début de la réunion : 18h30

Fin de la réunion : 20h00

Le Projet Territorial de Santé Mentale contient un volet d'actions sur l'Education Thérapeutique du Patient, en sa fiche action n°2.2 (PTSM page 150).

Dans ce cadre, CoordETP95 accompagne les travaux du groupe de travail visant à mettre en œuvre cette action.

Les porteurs de projets sont le Dr LAMISSE Christophe et le Dr DUPUY Carole. Le groupe de travail est composé notamment de représentants des contributeurs identifiés dans la fiche action. Mais la composition du groupe de travail n'est pas figée. Elle pourra évoluer pour intégrer d'autres contributeurs, en fonction des besoins qui seront identifiés lors des réunions successives.

Ordre du jour de la réunion n°1 :

1. Rappel des objectifs fixés à la fiche action 2.2 du PTSM
2. Présentation des programmes d'ETP en santé mentale existants sur le territoire (programmes déclarés auprès de l'ARS)
3. Identification des leviers et des étapes à mettre en place pour le développement des actions d'ETP en santé mentale sur le Val d'Oise, en ville comme à l'hôpital
4. Identification des besoins de formation des acteurs aux projets

➤ **Rappel des objectifs fixés à la fiche action 2.2 du PTSM et présentation des programmes d'ETP en santé mentale sur le Val d'Oise**

Une lecture attentive est faite de la fiche action. Rappel est fait des objectifs principaux du travail du groupe, en complément des indications de la fiche :

- Complétude et partage-diffusion de l'information entre professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et social
- Partenariats ville-hôpital– développement des actions en ville – implication des professionnels de ville
- Amélioration de l'accès à l'information pour les patients – élargissement de l'accès à l'ETP aux patients qui n'ont pas fait l'objet d'hospitalisations préalables (en effet on constate que les programmes d'ETP hospitaliers sont pour la plupart réservés aux patients ayant été hospitalisés)

➤ **Identification des leviers et des étapes à mettre en place pour le développement des actions d'ETP en santé mentale sur le Val d'Oise, en ville comme à l'hôpital**

Les leviers identifiés au cours de cette première réunion portent essentiellement sur l'information et la communication. Une réflexion approfondie sur ces thématiques doit se poursuivre au fur et à mesure des réunions du groupe.

Quelques actions à court terme sont déterminées. Elles remplissent deux objectifs : travailler à améliorer ce qui existe déjà (majoritairement dans les structures hospitalières), et en parallèle, travailler à développer l'offre en ville (en partenariat avec les hôpitaux dans un premier temps).

Ces actions sont les suivantes :

- Identifier les programmes d'ETP existants sur le territoire qui ne sont pas déclarés à l'ARS. Il existe beaucoup de pratiques d'ETP intégrées aux soins, qui ne sont pas qualifiées en tant que telles comme des actions d'ETP. L'objectif est de répertorier ces actions éducatives individuelles ou collectives, sur la base d'auto-déclarations (auprès du groupe ou directement à CoordETP95 qui aura pour mission dans un premier temps d'établir un répertoire sur la base d'auto-déclarations). Bien entendu, il s'agit de répertorier les actions à destination des adultes ET des enfants et adolescents
- Encourager et accompagner la formalisation de ces actions éducatives (par exemple en envisageant une déclaration auprès de l'ARS et/ou en proposant aux professionnels impliqués des formations de sensibilisation à l'ETP réalisées par COORDETP95, et en orientant vers des formations qualifiantes réalisées par des organismes de formations).
- Impliquer des professionnels de ville, les contacter, les faire participer aux travaux du groupe
- Elaborer des hypothèses de collaboration ville hôpital sur la base d'exemples concrets

➤ **Identification des besoins de formation des acteurs aux projets**

Les besoins en formation seront à évaluer une fois que l'ensemble des programmes existants ou en projet auront été répertoriés. Dans l'attente, CoordETP95 reste bien entendu disponible pour accompagner de manière individuelle, sur demande, les professionnels qui sollicitent de l'aide sur ce point dans le cadre de la réalisation de leurs projets.

Objectifs respectifs pour la prochaine réunion du groupe de travail :

CoordETP95 :

- Recherche, puis transmission au groupe de travail, d'informations sur les programmes d'ETP déclarés ou non à l'ARS, sur le département, mais également à la demande du Docteur ROZENCWAJG, sur l'ensemble de l'IDF pour ce qui concerne les enfants et adolescents.
- Entrer en contact avec les structures qui sollicitent un accompagnement individuel pour la mise en place et ou le suivi de leur programme d'ETP (en premier lieu avec le Docteur DIMASSI – CH Beaumont)

Docteur DURANTON : Rechercher un psychiatre de ville et un médecin généraliste qui seraient intéressés à participer au groupe de travail, dans l'optique d'une meilleure intégration du point de vue de la « ville » aux réflexions du groupe

Ensemble des MEMBRES DU GROUPE (présents ou non à la première réunion du groupe de travail) :

- Porter à connaissance de CoordETP95 toutes les actions d'éducation thérapeutiques dont ils ont connaissance (programmes agréés ARS ou action éducatives en cours ou en projet)
 - Réfléchir aux pathologies qui peuvent plus facilement faire l'objet d'ateliers en ville
 - Identification d'une structure de ville dans laquelle un atelier d'ETP pourrait être effectué (il s'agit ici d'élargir le champ d'action d'un programme ETP existant, qui est actif sur une structure hospitalière)
 - Imaginer les conditions pratiques de réalisation : Quand (à quelle date est-ce envisageable de débiter l'expérience) ? - Comment (quel type de partenariat avec la structure de ville, etc) ? - A quelle fréquence (à déterminer en fonction du nombre de patients potentiels)? - Par qui (quels professionnels pourraient intervenir ? des hospitaliers ou des personnels de ville formés à l'ETP ? – intégrer des pairs aidants) – Avec quels moyens (réfléchir notamment aux questions de financement) ? – Quel mode d'accès pour les patients (réfléchir au parcours du patient – qui adresse le patient, qui fait le BEP, etc) – Avec quels outils de communication sur cette action ? – Etc .
- L'objectif de ce travail est d'engager la réflexion et la discussion autour du développement des actions en ville.

Pour information, comme sollicitée par les membres présents au groupe de travail, voici les coordonnées des référents ETP à l'ARS :

Val d'Oise : Madame LE PRIOL : marion.lepriol2@ars.sante.fr

Ile de France : Madame MEUX : marie-claire.meux@ars.sante.fr - Monsieur HEMON : yann.hemon@ars.sante.fr